

AFFAIRE N° 26

AMENAGEMENTS PAYSAGERS

MARCHES A COMMANDES

AUTORISATION DE LANCER DES APPELS D'OFFRES

Daniel TOUSSAINT donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les différents aménagements paysagers à réaliser en 1990 et en 1991 consistent à mettre en oeuvre, entre autres prestations, de la maçonnerie de moellons et des dallages.

Ils sont à réaliser en divers sites de la Commune de Saint-Denis pour des montants estimés respectivement à 500 000 F, et à 1 250 000 F.

Les crédits nécessaires sont prévus aux chapitres 901.235.020 et 901.235.001 du Budget communal.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce mode de consultation ;
- de m'autoriser :
 - * à lancer les appels d'offres correspondants ;
 - * à passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission chargée de l'ouverture des plis ;
 - * en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, ENVIRONNEMENT, et FINANCES émettent un avis favorable.

M. GERARD M. : Quels sont les sites concernés par ces aménagements paysagers ?

M. TOUSSAINT D. : La maçonnerie de moellons et les dallages seront réalisés à Domenjod. Les espaces verts seront aménagés à Montgaillard et au Chemin de Vigie. Des travaux d'aménagement seront effectués à la Mairie Annexe du Brûlé. Des fontaines seront installées dans la Rue des Limites, à Montgaillard, dans la Rue Lucien GASPARDIN et à la Mairie Annexe de Bois-de-Nèfles.

M. GERARD M. : Vous devriez peut-être éviter de trop étancher le sol. L'asphalte et le béton empêchent les infiltrations d'eau, ce qui provoque des débordements de ravines et d'égouts. Il faudrait donc trouver une autre formule.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*